

SERVICE DE L'ENFANCE

Dossier suivi par : Amélie PONCHEL

☎ 03 28 82 91 60 – enfance@sequedin.fr

Objet : **Dossier 2025 - 2026 activités municipales de Sequedin.**

Chers parents,

Chaque famille doit disposer d'un **espace famille** en ligne. C'est un espace privé personnalisé accessible grâce à un identifiant (adresse courriel du représentant légal 1) et un mot de passe.
Vous y accédez via l'adresse : www.monespacefamille.fr (le navigateur Chrome est préconisé).

L'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (plutôt que d'un téléphone portable) est vivement recommandée pour gérer votre espace famille. Du matériel informatique est disponible en Mairie au service de l'enfance ou à la Médiathèque.

L'espace famille vous permet d'accéder facilement aux réservations des activités périscolaires-extrascolaires et adolescents, à vos factures, de les payer en ligne, d'avoir une visibilité sur les plannings de votre enfant ou adolescent et de modifier vos réservations (avant vendredi 11h pour la semaine suivante pour les activités périscolaires).

Vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité municipale : restauration scolaire, accueil périscolaire (garderie avant ou après l'école), accueil de loisirs des 4-12 ans pour les petites vacances scolaires, accueil de loisirs des 4-13 ans pour les vacances scolaires d'été ou péri-ALSH (garderie avant ou après l'accueil de loisirs) et l'accueil de loisirs jeunes des 13-17 ans.

Comment faire pour « Demander » la création de votre Espace Famille ? **Au plus tard : 15 Juillet (pour la semaine de rentrée des classes)**

Le service de la protection des données de la Métropole Européenne de Lille indique que les données font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées au **maximum 2 années scolaires (papier)**, augmenté de 3 ans (numérisées) pour les contrôles de la CAF.

1. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site www.sequedin.fr. Le format papier est disponible en mairie.
2. Déposez-le complété au service enfance (Mairie) accompagné de tous les documents.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité, il comprend :
 - Une Fiche Familiale ;
 - Une Fiche A et une fiche B pour les enfants scolarisés de 2 à 12 ans ;
 - Une Fiche C et une fiche D pour les adolescents de 13 à 17 ans ;

- Les copies des pages du carnet de vaccination (avec le nom, prénom et date de naissance de l'enfant) ;
- L'attestation de quotient familial de la CAF si inférieur ou égal à 1130€ ;
- Les documents pour le prélèvement automatique : Convention de prélèvement automatique et un RIB (uniquement pour les activités périscolaires) ;
Attention : le prélèvement automatique est obligatoire pour les familles extérieures.

*Les fiches doivent être complétées aux recto et verso.
N'agrafez pas vos documents.*

3. Le service enfance va vérifier tous vos documents puis créer votre espace famille.
4. Après la création de l'espace famille, vous recevrez un courriel de « MonEspaceFamille.fr » (sur la boîte mail du représentant légal 1) vous permettant d'activer votre nouvel espace *via* le lien indiqué (pensez à vérifier les courriels indésirables/spams). **Attention ce lien ne sera actif que durant 48h !**

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'informations.